Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-103_09_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, Mmes : AUBEUX Céline, ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. GENDROT Jean-Marc, ROUL Christophe à M. DIVET Marcel, VOLAND Christian à M. LERAY Michel Mmes : GÉRARD Marie à M. BEAUJOUAN Thierry, PENIGUEL Anne-Laure à Mme TRÉMOUREUX Audrey, M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas, Absent(s) : MAUNY Odile,

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMPAGNAT Victoria

2026_103 – Convention avec le Département pour l'aménagement carrefour entre l'avenue Pélouine et le chemin des Landes

La commune a souhaité procéder à l'aménagement du carrefour entre la rue Pélouine et le chemin des landes, afin de sécuriser le carrefour et le cheminement piéton. Les modifications apportées sont les suivantes :

- *Création d'une chicane en entrée d'agglomération en venant de Bain de Bretagne*
- *Réalisation d'un élargissement de voirie*
- *Réfection de la couche de roulement sur l'ensemble de la section*
- *Création d'un passage piéton*
- *Déplacement du panneau d'agglomération pour inclure l'arrêt de car dans l'agglomération*

Ces travaux se déroulant sur une voirie départementale, il convient de signer une convention avec le Département afin de fixer les conditions techniques, administratives et financières de ces travaux. La convention prévoit notamment le versement d'une participation du Département au projet d'un montant de 10 800 €.

DELIBERATION

Vu le projet de convention,
Vu l'avis favorable de la commission « voirie et réseaux » du 19 mai 2026,

Vu le rapport de M. Gendrot, Adjoint au maire,

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 02/10/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-103_09_2026-DE

Le conseil municipal décide d'approuver la signature d’une convention avec le département d’Ille-et-Vilaine pour l’aménagement de la route départementale n°772 en agglomération, et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN